

Procès-verbal du conseil d'administration

du 24 novembre 2023

Séance n° 1 de l'année scolaire 2023-24, convoquée le 15 octobre 2023

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : **22 votants** Quorum : 13

Absents excusés : Mme SIMONATO et M DETAEYE

Secrétaire de séance : Mme RAMPON

Invité sans droit de vote : Mmes LEMAIRE, HUE et GROS

Questions traitées :	Nombre de feuillets
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	2
II. AFFAIRES FINANCIERES	7
III. AFFAIRES SCOLAIRES	1
IV. QUESTIONS DIVERSES	2

Le Président,

R. BERTHOLET



Le secrétaire de séance,

L. RAMPON



Conforme aux délibérations

I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 29 juin 2023

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le compte-rendu est adopté.

2. Adoption des différentes instances émanant du conseil d'administration

Après échanges avec les participants, la composition des différentes commissions est établie puis présentée au vote

Composition :

- du conseil d'administration
- de la commission permanente
- du conseil de discipline
- de la commission éducative
- du conseil de la Vie lycéenne (CVL)
- de la commission d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESCE)
- de la commission d'hygiène et sécurité (CHS)

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



La composition des différentes commissions est adoptée.

3. Délégations

Plusieurs délégations sont proposées au conseil d'administration afin de faciliter le fonctionnement quotidien de l'établissement et limiter le recours au vote du conseil d'administration pour les affaires courantes.

Autorisation donnée au Chef d'Etablissement pour

- signer les contrats ou conventions à incidence annuelle.
- signer les conventions de stage avec les établissements de formations et les entreprises
- représenter le lycée en justice en qualité d'organe exécutif de l'E.P.L.E.

M. BERTHOLET informe qu'il a délégué sa signature à Mme Adeline SECHERESSE pour toute commande inférieure ou égale à 800.00€ HT.

Délégation du CA à la commission permanente. Cette délégation permettrait, s'il en était besoin, de prendre des décisions sans réunir le CA. Les textes administratifs encadrent cette délégation à certaines compétences :

1) L'adhésion à tout groupement d'établissements ;

2) La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

- Des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article R. 421-60 ;

- en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;

- des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquels il a donné délégation au chef d'établissement.

3) Les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et l'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;

4) La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;

5) Il autorise l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Chacune des délégations mentionnées est adoptée.

4. Répartition des logements du lycée pour Nécessité Absolue de Service (NAS)

Le lycée comporte 8 logements qui sont répartis entre les personnels région et les personnels de l'Etat. Un tableau est présenté pour vote.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



La répartition des logements est adoptée.

II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES

1. Contrats et Conventions

Plusieurs contrats et conventions sont présentés au conseil d'administration :

- une **convention de partenariat avec la Maison des Jeunes Léo Lagrange** définissant l'ensemble du partenariat entre les 2 structures et notamment la volonté partagée de construire des actions communes en matière éducative et de prévention.
- une **convention avec l'Espace 600, dans le cadre de l'option théâtre** (intervenants extérieurs durant les cours de l'option). Le financement est assuré par une subvention spécifique.
- **Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)** pour la fourniture en gaz à partir du 1^{er} janvier 2025
- **Contrat Turboself pour 3 ans**, logiciel permettant le contrôle des accès au self.
- **Contrat CES** : maintenance et entretien des matériels en cuisine.
- **Contrat ARD** : logiciel permettant la configuration et l'utilisation des badges d'accès à l'établissement

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Chacune des conventions et chacun des contrats est adopté.

2. Don d'un parent d'élève (250€)

M Bertholet explique qu'en début d'année, un parent d'élève (M GRESANT) découvrant l'ensemble des projets culturels du lycée, a souhaité soutenir la dynamique en proposant un don de 250€. Cette démarche est assez inhabituelle mais bienvenue compte tenu de la difficulté à financer l'ensemble des projets. M. Bertholet précise qu'il a déjà remercié ce parent mais qu'il le fera plus officiellement après validation par le conseil d'administration. Pour rappel, du point de vue réglementaire, le conseil d'administration doit se prononcer sur l'acceptation du don.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le don de 250€ est accepté.

3. Participation financière des familles aux options danse et Théâtre

M Bertholet rappelle que dans le cadre des options, les élèves sont amenés à se rendre au spectacle, en parallèle des cours de pratique. Ces sorties ont lieu tout au long de l'année et il y a environ 8 sorties par an pour chacune des options. Tous ces projets représentent un coût important notamment en terme de transport pour se rendre au spectacle et même si les professeurs font tout pour contenir ces dépenses.

C'est la raison pour laquelle, une participation financière de 40€ par élève inscrit à l'option est demandée cette année aux familles, sous réserve d'acceptation du CA.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



La participation financière de 40€ par élève inscrit à l'option danse ou théâtre est acceptée.

4. Irrécouvrabilité

Suite à plusieurs relances auprès de 3 familles pour des factures de demi-pension non réglées et la mise en place d'une procédure auprès de l'huissier, il s'avère que les familles ne sont pas solvables. De fait, l'agent comptable a établi un certificat d'irrécouvrabilité et le lycée se retrouve contraint de prendre en charge le montant de ces dettes correspondant aux années 2021 et 2022. Le montant total des dettes est de 1070,43 €. Nous avons besoin de l'approbation du CA.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le conseil administration accepte la prise en charge de la dette.

5. Admission en non-valeur

Suite à 2 relances auprès de plusieurs familles pour des factures de demi-pension non réglées (montant à régler inférieur à 50€), le lycée se retrouve contraint de prendre en charge le montant de ces dettes correspondant aux années 2021 et 2022. Le montant total des dettes est de 129,40 €. Nous avons besoin de l'approbation du CA.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le conseil administration accepte la prise en charge de la dette.

6. Durées d'amortissement

M^{me} Secheresse explique que les biens d'une valeur financière supérieure à 800€ HT perdent de la valeur de manière progressive et ce, sur plusieurs années (amortissement). Les membres du CA votent la durée d'amortissement de ces biens.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le conseil administration valide le tableau des durées d'amortissement.

7. Tarifs : Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et autres

M Bertholet rappelle que les tarifs de demi-pension sont bas dans l'établissement et couvrent difficilement l'ensemble des frais inhérents à la restauration. C'est pourquoi des augmentations ont lieu depuis 2 ans. Pour le budget 2024, compte tenu des nombreuses augmentations par ailleurs, il est proposé d'augmenter à nouveau le prix des repas de 4,5%.

Catégorie	Tarif 2023	Tarif 2024	% augmentation
Demi-pensionnaires	3,50 €	3,66 €	4,5%
Externes	4,22 €	4,41 €	4,5%
Internes	9,64 €	10,07 €	4,5%

Commensaux catégorie A	5,35 €	5,59 €	4,5%
Commensaux catégories B et C, AED, AESH, AED préprofessionnalisation, enseignant stagiaire ou alternant, assistant de langue	3,62 €	3,78 €	4,5%
Commensaux extérieurs	7,45 €	7,79 €	4,5%
Agents territoriaux	2,70 €	2,82 €	4,5%
Petit-déjeuner agent et AED	0,65 €	0,68 €	4,5%
Location chambre (mensuelle)	100 €	100 €	0%
Location de salle (1 jour)	50 €	70 €	0%

Le principe du paiement des familles sur facture en cas de dégradation causée par un élève est retenu.

Tarifs annuels de demi-pension et de l'internat

Régime	Trimestre 2 (janvier-mars)	Trimestre 3 (avril-juillet)	Trimestre 1 (septembre-décembre)	TOTAL
Interne	503,50€	553,85€	704,90€	1762,25€
Demi-pensionnaire 5 jours	183€	201,30€	256,20€	640,50€
Demi-pensionnaire 4 jours	146,40€	157,38€	204,96€	508,74€
Demi-pensionnaire 3 jours	109,80€	113,46€	153,72€	376,98€

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Les tarifs sont adoptés.

8. Remises d'ordre sur la demi-pension

Les élèves bénéficient d'une remise d'ordre de droit en cas de fermeture du service de restauration et d'hébergement
Les autres types de remise d'ordre sont les suivantes :

- Elève avec un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Maladie (15 jours calendaires consécutifs, soit 2 semaines) sur présentation d'un certificat médical

- Modification d'emploi du temps sur décision du chef d'établissement (examens et manifestations particulières, journées banalisées)
- Voyages et sorties scolaires (pique-nique fourni aux élèves internes uniquement)
- Exclusion de l'établissement ou de l'internat
- Stage d'une durée supérieure ou égale à 15 jours calendaires
- Poursuites d'études à l'étranger
- Fêtes religieuses
- Départ anticipé ou arrivée en cours de trimestre

M Fall, parent d'élèves, fait observer un traitement plus favorable d'un élève fautif et exclu qui ne payera pas son repas, tandis qu'un élève malade le fera s'il l'absence est inférieure à deux semaines. M Bertholet indique qu'il n'est pas possible de facturer un repas à quelqu'un qui n'a pas le droit d'être présent. S'agissant de la maladie, le service d'intendance et les CPE sont attentifs à toutes les situations particulières et il n'est pas rare de proposer un changement de forfait momentané lorsque c'est plus avantageux pour une famille. Mais l'idée du forfait prédomine. Ne pas hésiter à contacter le service d'intendance pour tous les cas particuliers.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Les remises d'ordre sont adoptées.

9. Taux de charge de fonctionnement sur les recettes du service restauration

Le calcul du taux de charge de fonctionnement est automatique, il est généré par le logiciel comptabilité. Ce taux permet de financer les charges de viabilisation (factures d'eau, électricité et gaz), les contrats de maintenance des équipements de cuisine, les achats de vaisselle et de produits de nettoyage.

Il est de 23% pour le lycée, ce qui correspond à la moyenne des établissements.

Vote :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le taux de charge de fonctionnement est adopté.

10. Présentation du budget 2024

Mme Sécheresse présente les principes fondamentaux à respecter pour établir un budget (unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre et sincérité).

Elle explique le calcul du montant de la subvention de fonctionnement donné par la Région et l'état des finances du lycée. Elle rappelle que le fonds de roulement est bas depuis fin 2022 et que cette situation est maintenant la norme des lycées de la région, en raison des fortes augmentations sur les prix de l'énergie.

Elle explique néanmoins que la région accompagne les lycées par le biais de subventions complémentaires, en cours d'année. Ainsi la région aura complété la subvention de près de 200 000€ sur l'exercice 2023, couvrant en grande partie l'augmentation des prix.

Concernant le budget 2024, la subvention de fonctionnement est en forte augmentation (30%) et Mme Sécheresse rappelle que cette subvention est répartie entre les différents chapitres du budget, selon les instructions données par la région :

- 74% pour le domaine ALO
- 25% pour le domaine AP
- 1% pour le domaine VE

La somme à consacrer aux fluides est déterminée en amont du budget par la collectivité, même s'il est probable que cette somme ne suffise pas. C'est précisément ce qui explique les difficultés de « trésorerie » du lycée en fin d'année civile, notamment en l'attente de subventions complémentaires indispensables au fonctionnement du lycée.

Dans les faits, et si l'on fait abstraction de l'augmentation du prix des fluides (+330% d'augmentation du prix du gaz entre janvier 2022 et janvier 2023), le budget est comparable à celui des deux années précédentes.

Au niveau pédagogique, les crédits sont maintenus, aussi bien pour les dépenses courantes que pour les projets et sorties scolaires. Ces derniers sont en augmentation et certains professeurs ont pu contacter les fédérations de parents d'élèves afin de trouver des financements complémentaires. En effet et afin de financer l'ensemble des projets pédagogiques programmés sur l'année scolaire, il va manquer environ 5000€, d'autant que de nouveaux projets pourraient voir le jour. Sans aide extérieure, il faudra demander des participations plus importantes aux familles. Fort heureusement pour le lycée, les deux fédérations de parents PEEP et FCPE proposent chacune un don de 2500€ pour soutenir financièrement les projets et sorties pédagogiques. La FCPE précise son soutien aux projets tout en indiquant des débats internes sur le principe d'une prise en charge financière par les parents de projets pédagogiques qui devraient être financés par le budget de l'établissement. M Bertholet explique qu'il faut savoir que ces dons ne remplacent pas l'engagement financier de l'établissement qui est en nette augmentation sur 3 ans. Par contre, ces dons permettent d'augmenter le nombre total de projets sur le lycée et d'encourager les initiatives et projets. De ce fait, ces dons profitent très largement à l'ensemble des élèves, même si certains projets sont plus spécifiques. Le conseil d'administration remercie chaleureusement les fédérations de parents d'élèves et vote l'acceptation des dons à l'unanimité

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Les dons des fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE sont acceptés.

Une diapositive consacrée aux projets et sorties scolaires est aussi présentée afin de permettre à chacun de connaître la répartition des projets entre les options, les projets de niveau, de classe... Le financement par les familles est aussi abordé et notamment l'usage du Pass région (voir questions diverses en fin de compte-rendu).

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le budget 2024 est adopté.

11. Voyages

Pour rappel, tous les voyages présentés l'ont déjà été en juin 2023 mais entre-temps, certains budgets se sont précisés, ce qui explique qu'ils soient de nouveau présentés :

Budget définitif : Voyage à Lyon (septembre 2023)

Un don de 800€ de l'association sportive permet de faire diminuer le coût du voyage. Ce don correspond au bénéfice engendré par le bal organisé par les élèves (et les professeurs, parents d'élèves, AED, CPE...) à la Toussaint.

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le don est adopté.

Budget définitif : Mme Sécheresse présente le budget définitif du voyage à Lyon, fin septembre, à l'occasion de la biennale de la danse. Pour rappel, les élèves de l'option théâtre étaient aussi concernés.

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le budget définitif est adopté.

Projet de sortie scolaire à Paris, à la journée

Dans le cadre du concours national « Découvrons notre constitution », Mme Beatini propose pour la deuxième année consécutive un court séjour à Paris (une journée), permettant aux élèves de découvrir les grandes institutions notamment si possible le sénat ou l'assemblée nationale. Le musée Citéco est aussi au programme et vient compléter plusieurs chapitres du cours. Le voyage concerne les classes de 1^{ère} et terminale STMG soit 46 élèves et 4 accompagnateurs, pour un budget de 140€/participant. Le voyage se fera en train, avec un bus au départ de Pontcharra permettant de prendre le 1^{er} TGV du matin à la gare de Grenoble. M Chioso s'interroge sur le coût assez important pour une seule journée. M Bertholet explique que Mme Beatini espère obtenir des financements complémentaires (région) et que les élèves qui ont participé l'année dernière étaient enthousiastes.

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



La sortie scolaire (dont la participation des familles) est acceptée.

20h42 Départ de Mme Venturini, (21 votants)

Voyage à Newbury/Londres

Projet pédagogique : Londres, ville monde entre tradition et modernité à travers l'architecture, l'urbanisme, et l'art (art moderne et contemporain, littérature, musique et cinéma).

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le projet pédagogique présenté est adopté.

Budget prévisionnel (pour information) : 49 élèves et 4 accompagnateurs, participation de 500€ par participant.

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le budget prévisionnel est adopté.

Echange avec l'Allemagne

Projet pédagogique : échange scolaire entre le LPDT et Le Ratsgymnasium de Minden mis en place en 1996. Le projet se déroule sur deux semaines : une semaine de voyage à Minden courant mars et une semaine d'accueil des allemands au lycée.

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le projet pédagogique présenté est adopté.

Budget prévisionnel : pour 20 élèves et 2 accompagnateurs, en mars, participation de 250€

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le budget prévisionnel est adopté.

Voyage En Italie (Emilie-Romagne)

Projet pédagogique : Art et gastronomie en Emilie-Romagne (Bologne, Parme, Modène : Patrimoine culturel (Visites guidées villes de Bologne, Parme, Italia miniatura) et gastronomique (Musée/ Fabrique de jambon, fabrique de fromage, vinaigrerie...)).

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le projet pédagogique présenté est adopté.

Budget prévisionnel pour 49 élèves et 4 accompagnateurs, une semaine en avril, participation de 380€ par participant.

Vote :

Votants : 21	Pour :21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	----------	------------	----------------



Le budget prévisionnel est adopté.

III AFFAIRES SCOLAIRES

1. Plan annuel de remplacement de courte durée

M Bertholet explique que l'administration souhaite que chaque établissement se dote d'un document permettant de définir les modalités et marges de progression en matière de remplacement de courte durée. Pour rappel, ce remplacement concerne les absences de professeurs de moins de 15 jours.

Le document a été présenté en conseil pédagogique et met en avant les contraintes, les besoins et les dispositifs permettant une mise en œuvre efficace.

2. Projet d'olympiades entre classes du lycée

M Bertholet explique que quatre élèves de terminale (TG1) rejoints par l'ensemble du CVL, souhaiteraient organiser une journée festive au printemps prochain, dans le cadre de l'année olympique. L'idée serait que chaque classe représente un pays et concoure sur différentes épreuves dont un 4x400m, sur le stade Fribaud.

Cette journée mobiliserait l'ensemble du lycée et tout reste à construire et préciser. La manifestation pourrait aussi se raccrocher aux festivités prévues à l'occasion de l'année Bayard.

A ce jour, les délégués de classe se sont montrés très favorables au projet, ainsi que le CVL et plusieurs professeurs dont l'équipe EPS.

L'organisation d'un tel projet nécessite l'adhésion du plus grand nombre ainsi que la constitution d'un comité de pilotage (Professeurs EPS mais pas seulement, CPE, AED, Direction, Elèves...).

Tout est encore à construire mais 2 dates ont déjà été évoquées dans la semaine du sport scolaire : le jeudi 4 avril (proposition des élèves) ou le vendredi 5 avril (proposition alternatives de certains professeurs, par rapport aux cours de spécialité).

Une première réunion d'organisation est prévue le jeudi 7 décembre.

IV QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les travaux** : Les professeurs souhaitent avoir des informations sur le renouvellement des volets dans le bâtiment principal. Cette question avance doucement, par étapes de 25 volets environ, 2 à 3 fois par an. Il a été décidé de terminer le rez-de-chaussée dans un premier temps puis d'avancer dans les étages. M Bertholet explique que s'il y a des besoins urgents, il faut en parler afin d'adapter au mieux la programmation des travaux. La priorité a d'abord été donnée aux logements, puis aux bureaux orientés au soleil (infirmerie et administration).

- **Question FCPE sur les ½ journées libres dans les emplois du temps de nombreuses classes du lycée :** Cette question s'adresse plutôt au proviseur adjoint qui ne peut malheureusement pas être présent ce soir. M Bertholet explique néanmoins qu'il ne s'agit pas d'un choix mais que plusieurs facteurs expliquent en partie cette situation :

- De nombreux enseignements sont « alignés » sur plusieurs classes pour permettre le plus grand nombre de menus possibles pour chaque classe. Pour le niveau de terminale par exemple, les options de mathématiques sont placées le vendredi après-midi ; de fait tous les élèves qui n'ont pas option, ne travaillent pas le vendredi.
- L'autre conséquence de ces alignements est que tout le monde travaille au même moment et que les créneaux libres sont réduits en nombre. Dès qu'une autre contrainte survient, par exemple un professeur qui ne peut travailler telle journée ou demi-journée (stagiaire, formateur, service partagé...), les possibilités d'équilibre des enseignements sur la semaine deviennent compliquées et l'on aura tendance à libérer une demi-journée, plutôt que faire venir les élèves pour 1h mal placée.
- Cette année un travail énorme a été fait sur la superposition des groupes de langues sur les trois niveaux. M Detaeye a dû modifier les vœux des enseignants afin que cela puisse se faire. Mais la conséquence, positive, est que cela a libéré des plages qu'il a essayé d'optimiser afin d'accorder une demi-journée de libre. Cela évitait de les faire venir pour une ou deux heures. L'inconvénient est que certains jours sont donc plus lourds.

Les parents d'élèves expliquent que ces ½ journées de libre ne sont pas idéales car elles ne permettent pas une répartition optimale des cours sur la semaine. Par ailleurs, les élèves ne bénéficient pas toujours d'un transport en mi-journée leur permettant de profiter pleinement de ce temps libre. Les fédérations vont se rapprocher des transporteurs afin de demander plus de possibilité en cours de journée. Juliette LADRANGE (élève interne) indique néanmoins que même si elle ne peut pas rentrer chez elle durant cette demi-journée, elle apprécie ce temps plus calme et plus libre dans sa semaine.

- **Usage du Pass'réunion par les professeurs dans le cadre des sorties scolaires** (question FCPE et PEEP) : M Bertholet rappelle que dans le cadre de sorties culturelles avec l'établissement, il est parfois demandé aux élèves d'utiliser leur Pass'réunion pour payer leur place. Deux questions se posent alors : quelle information est donnée aux familles et comment le professeur peut-il déduire une place sur la carte, sans action de l'élève ou de la famille ?

Concernant l'information : il semble que cette dernière n'ait pas toujours été suffisamment claire sur le fait qu'une place serait « débitée » sur la carte en cas d'inscription à la sortie. Mme Corbalan explique que de son côté, elle s'assure que chaque famille ait signé l'autorisation. Sans doute faudra-t-il élargir cette procédure à l'ensemble des porteurs de projets.

Sur la manière de faire : Mme Corbalan explique que lorsqu'un spectacle est repéré, elle contacte la salle et une offre de réservation via le pass'réunion lui est faite. Elle indique alors les élèves pour qui la carte doit être débitée, ce qui vaut alors pour réservation. Le débit sur la carte est alors effectué au dernier moment par la structure, sauf en cas d'annulation. Le principe est simple et permet aisément la réservation pour un groupe. Il reste évidemment indispensable que l'élève et sa famille soient informés de ce « prélèvement » et qu'il y ait accord de l'élève. Il reste toujours possible à la famille de payer sa place par un autre biais, notamment lorsqu'une carte Pass ne contient plus de crédit. Dans ce cas, l'élève et sa famille règlent par chèque et le professeur transmet ce chèque à la structure : dans ce cas, c'est beaucoup plus compliqué à organiser pour les professeurs, sachant que ces derniers ne sont pas habilités à jouer un rôle d'intermédiaire avec l'argent, à moins que ce dernier ne passe par le budget de l'établissement, avec une participation de la famille votée en CA... Les solutions alternatives à la carte pass sont donc peu adaptées, sauf pour les entrées au cinéma.

- **Questions concernant la sécurité** : M Bertholet explique que le plan vigipirate est renforcé depuis l'assassinat à Arras et qu'il est demandé dans tous les lieux publics, de mettre en place un contrôle visuel des sacs. Ce contrôle est mis en place depuis presque 2 semaines et ne concerne pas les personnels du lycée qui sont considérés comme « encadrants » de l'établissement. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils peuvent effectuer des contrôles. Par ailleurs, chacun a pu entendre parler dans la presse, des nombreuses alertes à la bombe dans les établissements. Il est demandé aux établissements de se préparer à cette éventualité avec les forces de l'ordre, ce qui a été fait et communiqué uniquement aux personnels du lycée pour des raisons de discrétion importantes pour la sécurité.

- **Devenir des gratifications (félicitations, compliments, encouragements) au lycée** : M. Bertholet explique que les professeurs ont souhaité engager une réflexion sur la pertinence de ces gratifications, sachant qu'elles ont disparu de nombreux lycées. A la suite de 2 conseils pédagogiques et d'un vote, il a été convenu de les supprimer. De leur côté, les élèves ainsi que les parents se sont aussi exprimés par un vote et 2/3 des élèves se prononcent en faveur du maintien lorsque les avis sont partagés pour les parents (50/50). La question qui est apparue ce début d'année concerne le maintien de ces gratifications pour les élèves de terminale, de manière à terminer leur cycle du bac et sur Parcoursup. Les avis sont partagés au niveau des professeurs. Après échanges entre les administrateurs, le conseil d'administration convient que les gratifications en conseil de classe cesseront dorénavant dans l'établissement, exception faite des élèves de terminale de cette année pour assurer la continuité de leur cycle terminale (Bac et Parcoursup).

La séance est levée à 21h25.